



1. Le salut

- 1.1 Dans la Bible, le terme de « salut » est utilisé au sens de sauvetage, protection, délivrance. Dans l'Ancien Testament, l'espérance en le salut se reporte progressivement, et de manière de plus en plus évidente, sur le Messie attendu. Dans le Nouveau Testament, la notion se focalise entièrement sur Jésus-Christ. Il est le Sauveur et Rédempteur (Actes 4 : 12) et, en même temps, le médiateur du salut (Hébreux 8 : 6 ; 9 : 15 ; I Timothée 2 : 5). Finalement, il incarne le salut (Actes 13 : 47, en relation avec Esaïe 49 : 6).
- 1.2 Le salut en Christ est fondé en
 - son incarnation, expression de l'amour de Dieu pour tous les hommes,
 - sa mort sacrificatoire et sa résurrection,
 - l'envoi du Saint-Esprit et l'activité de celui-ci.
- 1.3 Pour nous, êtres humains, le salut procède du sacrifice de Christ dont l'efficacité produit la délivrance du péché, l'abolition durable de la séparation d'avec Dieu et l'octroi de la communion éternelle avec lui.
- 1.4 Grâce à sa communion avec Jésus-Christ, dans l'action de la parole et des sacrements, le croyant se voit accorder le salut dès à présent ; il est ainsi préparé en vue du salut éternel, la participation à la gloire auprès de Dieu.
- 1.5 Selon le témoignage de la Bible, la communication du salut a lieu au cours de *la phase présente* du plan de salut divin, par l'intermédiaire de l'apostolat qui a pour tâche de proclamer la parole de Dieu et de dispenser les sacrements.
- 1.6 Cette communication du salut vise à rassembler l'Epouse de Christ et à la préparer en vue du retour du Seigneur et de sa participation aux noces de l'Agneau. Pour l'Epouse, qui a adhéré à l'offre de salut divin, le salut éternel réside dans le fait d'entrer, dès le jour du Seigneur, dans la communion éternelle avec Dieu.
- 1.7 Au cours des étapes suivantes du plan de salut divin, il est possible d'obtenir le salut d'une autre manière :
 - Dans le contexte de la grande tribulation, Dieu accorde le salut aux martyrs : Ils recevront la grâce de Jésus-Christ (symbolisée par le vêtement blanc – Apocalypse 7 : 13), prendront part à la première résurrection et régneront avec Christ pendant mille ans, en qualité de sacrificateurs.
 - Dans le contexte du Jugement Dernier, Dieu offrira une fois encore le salut par l'intermédiaire de son Fils, qui résidera, pour toutes les âmes qui subsisteront alors devant Dieu, dans la communion éternelle avec Dieu, dans la nouvelle création.
- 1.8 Au cours des différentes périodes de l'histoire du salut, Dieu modifie donc la nature et l'ampleur du salut qu'il accorde. Par-dessus toute chose, il y a la volonté salvatrice de Dieu : Il veut que tous les hommes soient sauvés !



2. L'exclusivité : L'Eglise néo-apostolique prétend-elle à l'exclusivité ?

- 2.1 Dérivé du latin *excludere* (exclure), le terme d'exclusivité a généralement le sens de possession sans partage, de spécificité, d'unicité.
- 2.2 On dit d'une Eglise qu'elle prétend à l'exclusivité, si elle revendique pour elle seule, à l'exclusion de toutes les autres, la médiation du salut.
- 2.3 C'est dans ce sens que l'on reproche à l'Eglise néo-apostolique, avec ses apôtres, de prétendre à l'exclusivité : elle exclurait du salut tous ceux qui ne sont pas néo-apostoliques, les vouant ainsi à la damnation éternelle.
- 2.4 Formulé sans nuance, ce reproche n'est pas justifié.

D'une part, le Seigneur a donné à ses apôtres mandat et pouvoir d'offrir la plénitude du salut à tous les hommes ; il n'est pas dans les attributions de l'apostolat d'exclure qui-conque du salut ni de dénigrer d'autres communautés ecclésiales.

D'autre part, comme cela a déjà été expliqué précédemment, la communication du salut se déroule de diverses manières au cours des différentes phases du plan de salut divin, en partie sans recours à l'apostolat.

- 2.4.1 Pour la préparation de l'Eglise-Epouse, l'activité de l'apostolat est indispensable. S'agissant de la participation au jour du Seigneur, les éventuelles exceptions à cette règle relèvent de l'autorité souveraine de Dieu.
 - 2.4.2 Pour la période de la grande tribulation, la question de l'exclusivité de l'Eglise néo-apostolique et de l'apostolat ne se posera pas, parce que l'apostolat ne sera plus à l'œuvre, ce qui n'empêchera pas les martyrs de ce temps de parvenir au salut éternel.
 - 2.4.3 Ces mêmes réflexions valent aussi pour le « royaume millénaire de paix » et pour le Jugement Dernier.
- 2.5 Ce qui est dit ci-dessus (surtout aux points 2.4.2 et 2.4.3) montre à l'évidence que, selon notre doctrine, qui contient des éléments expressément eschatologiques (se rapportant à l'avenir, aux fins dernières), tous les hommes peuvent finalement obtenir le salut, même s'ils n'ont pas été membres de l'Eglise néo-apostolique. Ainsi s'exprime la volonté de Dieu de sauver tous les hommes. Il est donc faux de dire que l'Eglise néo-apostolique se prétende la seule à offrir le salut.
 - 2.6 Le fait que nous croyons l'apostolat indispensable pour la préparation de l'Eglise-Epouse n'exclut pas qu'il existe de multiples éléments de la vérité même en dehors de l'Eglise néo-apostolique, dans d'autres communautés ecclésiales qui professent véritablement le Christ. Dans ce sens, le Saint-Esprit se manifeste aussi en dehors de l'Eglise néo-apostolique.



- 2.7 En dépit de ces réflexions, nous connaissons une prétention à l'exclusivité concernant le Fils de Dieu lui-même, qui dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi » (Jana 14 : 6). Cette prétention est également formulée par l'apôtre Pierre : « Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés » (Actes 4 : 12). Malgré cette adhésion claire au Fils de Dieu, nous estimons qu'il est nécessaire de cultiver, avec toutes les religions de ce monde, des relations d'amitié et de bon voisinage. Pour cette raison, nous rejetons toute forme de fanatisme et de fondamentalisme religieux.



3. La nécessité de l'apostolat en vue du salut

- 3.1 La question qui est posée est celle de savoir si l'apostolat est indispensable pour parvenir au salut en Christ. Cette question de la nécessité de l'apostolat se pose seulement pour la période de l'histoire du salut, dans laquelle l'apostolat œuvre en vue de préparer l'Eglise-Epouse.
- 3.2 La nécessité absolue de l'apostolat résulte d'abord du fait que Jésus n'a institué que ce seul ministère, le dotant des pouvoirs ad hoc. Elle est étayée, de surcroît, par le témoignage biblique des *Actes des Apôtres*, notamment la dispensation de l'Esprit en Samarie et à Ephèse (cf. Actes 8 : 14 sqq. et 19 : 1 sqq.).
- 3.3 Nous avons en outre la conviction que ce ministère n'a pas été donné une seule fois au cours de l'histoire, mais qu'il a été rétabli par Dieu, au XIXe siècle, en vue de la préparation de l'Eglise-Epouse pour le retour de Christ. S'agissant de la participation au jour du Seigneur, les éventuelles exceptions à cette règle relèvent de l'autorité souveraine de Dieu.



4. L'imitation

- 4.1 Dans le contexte de l'imitation, la question est toujours de savoir qui nous suivons : Jésus-Christ, les apôtres, les frères du ministère... ?
- 4.2 Au cœur de l'imitation pratiquée par le chrétien, il y a Jésus-Christ ! Lui-même appelle les hommes à le suivre (cf. notamment Luc 9 : 23). Il faut le suivre pour être sauvé (cf. Matthieu 19 : 16-21). Cette nécessité est encore soulignée par le fait que l'imitation est une caractéristique essentielle des 144 000 : « Ils suivent l'Agneau partout où il va » (Apocalypse 14 : 4).
- 4.3 Imiter Christ, le suivre, c'est d'abord se référer à la vie et à la nature même de Jésus, pour prendre exemple sur lui. Cette démarche équivaut à une déclaration publique pour le Seigneur.
- 4.4 L'imitation implique inmanquablement aussi le respect de sa volonté en toutes choses. Or, il veut notamment que ses apôtres rassemblent l'Eglise-Epouse et la préparent en vue de son retour (cf. II Corinthiens 11 : 2). Imiter, suivre le Seigneur concrètement, c'est donc aussi suivre les apôtres qu'il a envoyés. C'est le Fils de Dieu lui-même qui souligne cette cohérence en disant : « Celui qui vous reçoit me reçoit » (Matthieu 10 : 40 ; cf. Jean 13 : 20).
- 4.5 Au sujet de l'imitation des apôtres, l'apôtre Paul dit ceci : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Christ » (I Corinthiens 11 : 1). Le même principe vaut aussi pour l'imitation des serviteurs ordonnés par les apôtres.
- 4.6 Appliquons donc tous la parole suivante : « Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu ; considérez quelle a été la fin de leur vie, et imitez leur foi » (Hébreux 13 : 7).
- 4.7 L'imitation est aisée, si on ne la conçoit pas comme la soumission à une autorité humaine et si l'on reconnaît le don de Dieu en la personne du serviteur.
- 4.8 Pour nous, la justification intrinsèque de toute imitation réside dans le fait qu'elle est toujours ciblée sur Jésus-Christ.

Zurich, 24.01.2006